

# COLLECTIF LOIRE-BARATTE

## Saint-Fiacre Loire-Baratte, NAE, Loire Vivante, SPPEF

Communiqué du 1<sup>er</sup> juillet 2012

En 2001, suite à un recours de Loire Vivante Nièvre Allier Cher, la cour administrative d'appel de Lyon avait conclu que la zone de la Baratte resterait une zone d'expansion des crues. Elle mettait ainsi un terme définitif au projet d'urbanisme sur le secteur. Depuis 2005, le Collectif Loire-Baratte, constitué d'associations locales et nationales, s'efforce de redonner à ce quartier sa vocation historique d'espace agricole et naturel. Les associations se sont particulièrement investies pour contrer le projet d'une route « pénétrante » Est et d'une Zone Artisanale et Commerciale située en zone inondable ainsi qu'un projet de route des pompiers en zone de forts aléas en 2010...

### UN PROJET DE MARAICHAGE ASSORTI D'UN SOUHAIT TRES PARTICULIER

Alors que la ville de Nevers nous avait annoncé que tout projet d'infrastructure sur ce secteur était maintenant enterrée, de nouvelles intentions d'urbanisation réapparaissent à travers un document émanant du Pays Nevers Sud Nivernais (PNSN) et de l'agglomération de Nevers (ADN), daté de février 2012 et intitulé : « *Etude de marché et agronomique pour le développement de l'activité maraîchère sur le site.....* » .

La première intention des élus locaux est, nous citons :

« **les élus souhaitent : - identifier des zones à urbaniser pour la création d'habitations futures (...)** »  
(...) « *L'étude agro pédologique réalisée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre a pour objectif :*  
- *de connaître la valeur et la potentialité agronomique des terrains....(...)*  
- *d'aboutir à un zonage des potentialités agricoles pour faciliter ensuite la priorisation et guider les élus pour localiser les autres projets non agricoles potentiels sur le site.* »

Nous sommes, une nouvelle fois, dans l'obligation de réagir et de provoquer un débat public qui n'a pas eu lieu.

### GESTION DES RISQUES : UN ECOSYSTEME HYDROLOGIQUE SENSIBLE

En aucun cas une étude agro pédologique des sols ne peut être utilisée pour déterminer des zones à urbaniser sur le site de jardins maraîchers. Le val est classé en zone de fort, moyen et faible aléas au PPRI. Au delà des phénomènes de crues ligériennes, il s'agit d'un champ d'expansion des inondations hivernales et de printemps liées à la conjugaison de plusieurs facteurs. Indépendamment de la Loire, le val est un point bas qui reçoit l'eau des hauteurs voisines par infiltrations souterraines. La rivière Nièvre, le ruisseau Guipasse constituent des indicateurs tangibles du caractère inondable du secteur. L'équilibre du quartier tout entier dépend du maintien de l'écosystème fragile. Régulièrement, les caves des maisons du faubourg sont noyées en période d'inondation. La municipalité encourt une responsabilité en cas d'aggravation du phénomène sur un secteur déjà fortement urbanisé. D'ailleurs l'étude EGRIAN (Etude Générale sur le Risque Inondation de l'Agglomération de Nevers) en cours confirme le caractère inondable de la Baratte. L'étude EGRIAN est présentée comme une volonté de développer une stratégie globale et cohérente du risque inondation pour Nevers et son agglomération. Nous cherchons ici la cohérence avec les intentions des élus locaux « *d'identifier des zones à urbaniser pour la création d'habitations futures (...)* »

### UN PATRIMOINE D'INTERET GENERAL A RESPECTER

De nouveaux projets d'urbanisation apparaîtraient en totale contradiction avec le projet de "Poumon vert" de la Baratte initié par la ville de Nevers. La partie non urbanisée de ce quartier, constitué de jardins maraîchers, potagers et ressources aquatiques (nappes, fontaines, ruisseaux...) est une réserve de biodiversité qui répond aux critères des trames vertes bleue et brune. De nouveaux projets d'urbanisation marqueraient ainsi une rupture dans l'espace naturel et compromettraient le développement de la ceinture verte maraîchère de la ville.

Il convient de rappeler que la ville de Nevers est seulement propriétaire de la moitié des parcelles maraîchères qui représentent une vingtaine d'hectares de terres exceptionnelles, adaptées aux cultures variées en courtes rotations ou en jardins potagers. D'autres projets peuvent cohabiter, sur ce haut lieu des jardins, du jardinage et de la Nature, tels que les vergers, jardins thérapeutiques, le land art et autres jardins en mouvement... en continuité du jardin champêtre flore et insectes créé par l'association Saint-Fiacre Loire-Baratte en 2007.

## **L'AGGLOMERATION NEVERSOISE, UNE « ZONE NON TENDUE »**

L'agglomération de Nevers est en zone non tendue. Le parc d'habitat social de Nevers se compte en milliers de logements vacants (environ 4000). L'habitat privé grossit également l'offre de biens immobiliers à vendre, à louer et à rénover.

La construction d'écoquartier sur des parcelles maraîchères spécifiques ne répond nullement aux critères de développement durable. Il s'agirait même d'une contre-référence notable. De nombreux quartiers de Nevers peuvent servir de laboratoire pour impulser la démarche de ville durable. Le modèle écoquartier créé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) est conçu pour permettre sa reproductibilité sur le parc existant. Le PLU intercommunal donnera également bientôt une meilleure visibilité sur l'offre de logements et des moyens de transports collectifs.

## **UNE PROTECTION JURIDIQUE PARALLELE AU SCoT DU GRAND NEVERS**

Dans le but de protéger le site agri-naturel des jardins maraîchers de toute tentative d'urbanisation ultérieure, les associations demandent sa protection juridique parallèlement au projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Nevers, en zone d'agriculture protégée (ZAP), en périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) et biotope en Projet d'Intérêt Général (PIG) à différents titres (champ d'expansion des inondations, vocation agricole, continuités écologique et paysagère...)

Les associations du collectif sont déterminées à s'opposer à tout nouveau projet d'urbanisation par recours juridique si nécessaire. L'association Saint-Fiacre-Loire-Baratte n'exclut pas de confier le dossier à Maître Corinne Lepage, avocat spécialiste des causes environnementales si de nouvelles menaces devaient se préciser.

## **VERS UNE NECESSAIRE PRISE EN COMPTE DES RESSOURCES NATURELLES**

Pour les associations, l'autonomie alimentaire est l'un des sujets de préoccupation majeurs face à la hausse des prix du pétrole et aux enjeux de la société post-carbone. Le maintien de chaque parcelle est indispensable pour affirmer le caractère agri naturel du site et en conserver la taille de 20 hectares cultivables.

Avec les lois Grenelle, le val de la Baratte répond aux critères des trames verte, bleue et brune à préserver ou à développer, notamment en milieu urbain et périurbain, et à prendre en compte dans les documents de planification et d'urbanisme (SCoT, PLU...). La présence des ressources aquatiques (nappe, ruisseaux, fontaines...), la biodiversité remarquable et ordinaire, la qualité des sols, la proximité de la zone Natura 2000 (Loire), confèrent au site un intérêt patrimonial et culturel d'intérêt général.

Les associations pensent que l'arrêt de l'étalement urbain implique la mise en place d'un dispositif structurant de ceinture verte urbaine, de requalification et réversibilité d'un certain type de foncier (anciens sites industriels, zone de hangars commerciaux, parkings, quartiers sans caractère...) appelé à évoluer avec les changements de modes de vie et les habitudes de consommation et le vieillissement de la population.

### **Contacts :**

Saint Fiacre Loire Baratte : Brigitte Compain-Murez – [saint-fiacre58@orange.fr](mailto:saint-fiacre58@orange.fr) - 06 10 39 57 26

Nevers Aménagement Environnement : François Laballery – [independant58@free.fr](mailto:independant58@free.fr) - 03 86 57 83 14

Loire Vivante Nièvre Allier Cher : Jacqueline Thévenot – [loirevivante.nac@rivernet.org](mailto:loirevivante.nac@rivernet.org) - 03 86 50 12 96

Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF), délégation de la Nièvre :

Claude Bardinet – [bardinet.claude@free.fr](mailto:bardinet.claude@free.fr) - 03 86 28 39 94

